

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : Montbéliard-Ouest  
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

SOUS-PREFECTURE  
 22 DEC. 2014  
 MONTBELIARD

N° 64/2014

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 01/12/2014	L'an deux mil quatorze le onze décembre à vingt heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 11/12/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b> <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 23</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 4</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, LIPSKI Jean-Pierre, DELMARRE Véronique, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUDE Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Elisabeth, LOUYS Jean-Pierre.  <i>Étaient représentés :</i> GIRARD Jean-Claude, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, GORGULU Alpay.
<b>OBJET :</b> <i>Convention – et avenant – Transport des enfants de la restauration scolaire de l'école élémentaire Claire Radreau</i>	<i>Procurations données :</i> - GIRARD Jean-Claude a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, - NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie, - SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, - GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b> - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	<b>Monsieur Christian BEDEZ</b> est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire présente la convention avec KEOLIS PAYS DE MONTBELIARD, société sise à Voujaucourt (25), concernant le transport des enfants de l'école élémentaire Claire Radreau en restauration scolaire, pour l'année 2014-2015.

Ce transport, aller/retour entre 11h45 et 13h45 en période scolaire, est prévu sur la base d'une facturation mensuelle.

L'avenant n°1 précise le tarif de 0.50 € TTC le trajet, pour 40 personnes.

Le Conseil Municipal,  
 par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,  
 autorise Madame le Maire à signer la convention et l'avenant ci-dessus.

Fait et délibéré à Bavans, le 11/12/2014  
 Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait conforme



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**  
 Transmise à la Préfecture le 11/12/2014  
 Publiée le 11/12/2014  
**DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire

## Convention année scolaire 2014-2015

**Entre,**

La Mairie de Bavans, représentée par son Maire, TRAVERSIER Agnès – 1 rue des Fleurs -  
25550 BAVANS

*D'une part,*

**Et**

Keolis Pays de Montbéliard (Ctpm), représentée par sa Directrice, Aurélie BECAR, La  
Charmotte – 25420 VOUJEAUCOURT.

*D'autre part,*

Pour le transport Aller/Retour entre 11h45 et 13h45 en période scolaire,  
d'enfants/accompagnants par la ligne 3 de l'école Bel Air au restaurant scolaire (arrêt Stade),  
sur la base d'une facturation mensuelle forfaitaire pour 30 personnes à **0,50 € TTC le trajet**.

Les accompagnateurs présenteront au conducteur la carte de transport qui leur a été  
remise.

Fait à Voujeaucourt, Le 05/09/2014



Mairie de Bavans  
TRAVERSIER Agnès  
Maire

Keolis Pays de Montbéliard  
BECAR Aurélie  
Directrice



## Avenant n° 1 à la Convention année scolaire 2014-2015 En date du 2 Septembre 2014

**Entre,**

La Mairie de Bavans, représentée par son Maire, TRAVERSIER Agnès – 1 rue des Fleurs -  
25550 BAVANS

**D'une part,****Et**

Keolis Pays de Montbéliard (Ctpm), représentée par sa Directrice, Aurélie BECAR, La  
Charmotte – 25420 VOUJEAUCOURT.

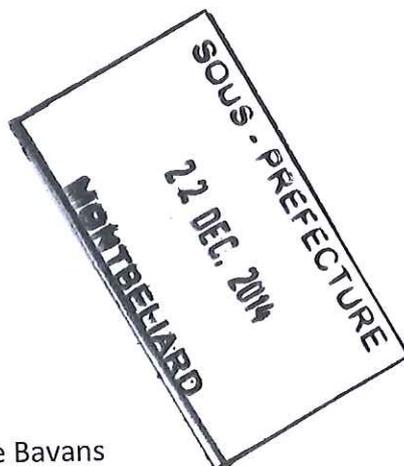
**D'autre part,**

Pour le transport Aller/Retour entre 11h45 et 13h45 en période scolaire,  
d'enfants/accompagnants par la ligne 3 de l'école Bel Air au restaurant scolaire (arrêt Stade),  
sur la base d'une facturation mensuelle forfaitaire pour 40 personnes à **0,50 € TTC le trajet**.

Les accompagnateurs présenteront au conducteur la carte de transport qui leur a été  
remise.



Mairie de Bavans  
TRAVERSIER Agnès  
Maire



Fait à Voujeaucourt, Le 10 octobre 2014

Keolis Pays de Montbéliard  
BECAR Aurélie  
Directrice